

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
SUITE A PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des **AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**,

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté 2021-004 du 11 janvier 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, modifié par l'arrêté 2022-02 du 4 janvier 2022 portant révision de ces lignes directrices de gestion,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2022/058 du 30 mars 2022.

ARTICLE 2 - La liste d'aptitude prévue aux articles 5-1, 6-1 et 6-2 du décret portant statut particulier susvisé est arrêtée ainsi qu'il suit :

AZE	Mickaël	HARMANGE	Olivier
BECHET	Maxime	HERMAY	Ernest
CHAPELLE	Gilles	HERVIEU	Vincent
CHARLOT	Céline	HEUZE	David
CHRETIEN	Gilles	HUREL	Mickaël
CONDE	Sébastien	JEAN	Christophe
DAUNIS	Alexandre	LACOUR	Ghislain
DEPIERREPONT	Christophe	LANGLOIS	Philippe
DUMONT	Aurélien	LARCHER	Christophe
DUMOULIN	Thierry	LARGEAUD	Frédéric
EUDELIN	Pascal	LECHARTIER	Lydie
FLAMBARD	Mickaël	LELARGE	Julie
FLEURY	Antony	LEMARCHAND	Lydia
FREMONT	Archange	LEPLEUX	Stéphane
GENS	Dominique	LEQUERTIER	Yoann
GRANDMOUGIN	Maxime	LEROUX	Mireille
HAMEL	Vincent	MAHIER	Fabrice
HANCHIN	Martine	MALGRAIN	Séverine

**MAQUIGNON
MENARD
MESLIN
PAPILLON
PLOUVIEZ
POIDEVIN
POUCHIN
PSUJA**

**Cyril
Claudine
Christophe
Jacky
Claude
Sophie
Jean Claude
Karine**

**RIBOT
ROBERGE
ROUSSEAU
ROUX
TIRARD
TRZASKA
VALLEE
VIGAN**

**Damien
Gérard
Yves
Frédéric
Isabelle
Krzysztof
Jérémy
Baptiste**


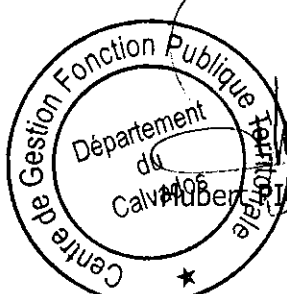
ARTICLE 3 - Cette liste prendra effet le **1 avril 2022**
L'inscription est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi 84-53 ci-dessus visée.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Calvados.

Fait à Hérouville St Clair, le 4 avril 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Président,


Robert PICARD